

« Municipales 2026 : bilan, perspectives et engagements au féminin ».

Femme Avenir 54 a reçu François LAVAL, directeur du Campus de Nancy de Sciences Po Paris. Il a présenté et commenté le Baromètre de Confiance Politique du CEVIPOF en date de février 2026. Il en ressort que l'état d'esprit des Français est majoritairement le suivant : méfiance, lassitude, morosité.

Plus de 78 % des répondants indiquent qu'ils n'ont pas confiance dans la politique. 76 % des personnes interrogées estiment que la démocratie ne fonctionne pas bien. La crise démocratique a débuté en 2019 au moment de la crise des subprimes. Par ailleurs, 83 % considèrent que les politiques ne se préoccupent pas de leurs avis, et 76 % sont convaincus que les élus sont corrompus.

A la lecture de cette étude, on constate également que :

- 76 % des personnes interrogées pensent que voter est utile ;
- 82 % estiment qu'avoir un système démocratique est important ;
- 59 % souhaiteraient que ce soient des experts, et non un gouvernement, qui décident ce qui est le meilleur pour la France ;
- 36 % considèrent qu'il faut un homme fort (qui n'a pas à se préoccuper du Parlement et des élections) au pouvoir,
- 20 % des Français aimeraient que le pays soit dirigé par l'armée. Les personnes interrogées identifient Louis XIV, Napoléon et le Général De Gaulle comme les personnages qui incarnent le mieux l'Histoire de France ; ce sont tous des militaires de carrière.



On constate également que les Français sont seulement 15 % à faire confiance aux partis politiques. Au niveau des institutions, 58 % des Français font confiance au Conseil Municipal, échelon local de proximité, et le Maire demeure l'élu « préféré » (60 %).

Aux élections municipales de mars 2026, on a pu constater une baisse de la participation (57 %, contre 78,8 % en mars 1977).

En principe, le 1er tour des élections municipales donne une dynamique et accorde généralement une prime au sortant

La Meurthe-et-Moselle compte 18 intercommunalités pour 597 communes.

La Métropole du Grand Nancy compte 20 communes, et a entrepris une mutualisation de ses services avec la Ville de Nancy.

Le budget intercommunal est de 433 M€ en fonctionnement et de 217 M€ en investissement. Le budget de la ville est de 160 M€ en fonctionnement et de 52 M€ en investissement.

La composition politique de la Métropole du Grand Nancy est la suivante : 40 élus de gauche, 32 de droite, 2 de Renaissance, 1 divers et 1 LFI.

Quelques dates concernant la place des femmes en politique :

- Décret du 5 mars 1848 : La 2^{ème} République instaure le suffrage universel ... masculin ;
- 1936 : 3 femmes font partie du gouvernement de Léon Blum ;
- Ordonnance du 21 avril 1944 : le droit de vote est donné aux femmes ;
- Avril/mai 1945 : 1^{er} vote des femmes aux élections municipales ;
- Lois constitutionnelles du 8 juillet 1999 et du 23 juillet 2008, à savoir l'article 1^{er} de la Constitution : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats locaux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales » ;
- Lois du 6 juin 2000 et du 31 janvier 2007 : égalité obligatoire des candidatures pour les scrutins de liste, puis parité des exécutifs locaux (adjoints aux maires des communes de plus de 3 500 habitants et vice-présidences des conseils régionaux) ;
- Lois du 17 mai 2013 et du 21 mai 2025 : binômes paritaires pour les conseillers départementaux et scrutin de liste paritaire pour les communes de plus de 1 000 habitants, puis pour toutes les communes.

Pour ce qui est des femmes élues :

- En 2020, la France comptait 20 % de femmes maires ; aujourd'hui : 23 %.
- En 2026, ce sont 15 % de femmes qui sont maires au sein des 20 communes de la Métropole du Grand Nancy, à savoir : Pulnoy, Seichamps et Saulxures. Dans cette intercommunalité, on note la présence de 34 femmes conseillères communautaires sur 76 élus (soit 45 %), et seulement 6 femmes Vice-Présidentes sur 20(30 %).

La place des femmes dans la vie politique augmente et cela entraînera des conséquences sur les élections présidentielles de 2027 (tout candidat doit disposer d'au moins 500 signatures d'élus locaux pour pouvoir se présenter ; à ce jour, 42 000 élus dont les maires sont habilités à présenter un candidat), les élections départementales et régionales de 2028, ou encore les élections sénatoriales de 2026 et 2029.

En termes de perspectives, on peut penser qu'en 2033, la parité sera appliquée dans tous les exécutifs, y compris intercommunaux.